

Procès-verbal de la réunion

Du Conseil Municipal

Du Samedi 22 Juillet 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-deux (22) Juillet, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'**EGLISOLLES**, se sont réunis à 9h00 à la salle de la Mairie d'**EGLISOLLES** ; sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire Jean-Luc **VIALLARD**, le dix-sept (17) Juillet 2023, conformément à l'article L.2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ÉTAIENT PRESENTS :

BATISSON Christine - **BERAUD** Hervé - **BICHELONNE** Robert - **BREUIL** Gérard - **COCHARD** Carine - **MAITRIAS** Didier - **SEPTIER** Loïc - **TIXIER** Monique - **VARAGNAT** Christophe - **VIALLARD** Jean-Luc.

ÉTAIT ABSENT ET NON REPRESENTÉ :

ÉTAIENT ABSENTS ET REPRESENTÉS :

CHAUVERGNE Jean-Léonard a donné procuration à M. **BICHELONNE** Robert.

Secrétaire de Mairie :

BATISSON Evelyne

Monsieur Jean-Luc **VIALLARD**, ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Christine **BATISSON** est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 09 Juin 2023.
- Choix des Entreprises pour les travaux d'aménagement intérieur du futur bistrot multi services.
- Sauvegarde externalisée des données.
- Participation de la commune pour le projet animé par l'école de musique et porté par ALF.de transport scolaire année 2022-2023.
- Questions diverses.

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 09 Juin 2023

Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 09 Juin 2023 n'appelle aucune observation.

Il a été approuvé à l'unanimité des membres présents.

Délibérations :

1 – Travaux d'aménagement intérieur du futur bistrot multi services – Programme 2023 – Choix des Entreprises.

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée le projet de travaux d'aménagement intérieur du futur bistrot multi services, situé en plein centre bourg, 3 Route de Saint-Anthème à EGLISOLLES - Programme 2023.

Monsieur le Maire présente les devis reçus aux membres du Conseil Municipal et informe que le décret n°2022-1683 du 28 décembre 2022 portant diverses modifications du Code de la commande publique, permet de conclure un marché de travaux sans publicité ni mise en concurrence préalables d'une valeur estimée inférieure à 100.000,00 € H.T.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des devis et après en avoir délibéré, **décide** :

- **De retenir les Entreprises :**

ENTREPRISE	TYPE DE TRAVAUX	MONTANT H.T.
EURL CALMARD d'USSON-EN-FOREZ	Platerie-Peinture	16.152,00 €
EURL CHAMORET d'EGLISOLLES	Plomberie	7.127,90 €
SASU COCHARD d'EGLISOLLES	Carrelage	14.616,60 €
SAS MATICHARD de VIVEROLS	Maçonnerie	3.100,00 €
PELIN Stéphane de VIVEROLS	Electricité	16.607,00 €
SEGUY Mickaël d'EGLISOLLES	Menuiserie	29.491,00 €

Le montant H.T. de ces travaux s'élève à : **87.094,50 €**.

- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer le devis avec les entreprises ainsi que toutes les pièces utiles à son règlement et notamment, en cas de besoin, tout acte nécessaire à la bonne exécution des travaux dans le cadre de leur objet initial.

Vote : Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

2 – Sauvegarde Externalisée des Données et Gestion Electronique des Documents.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la Communauté de Communes Ambert Livradois Forez a lancé une consultation concernant la sauvegarde externalisée des données (ISI BACKUP) et la Gestion Electronique des Documents (ISI GED).

L'entreprise KOESIO a été retenue.

Il est nécessaire de protéger les données de gestion, bureautique, mails face aux cyberattaques. La mise en place d'une GED permettra de sécuriser et centraliser tous types de fichiers en un point unique suivant une arborescence, un plan de classement uniforme ce qui facilitera la recherche automatique des dossiers.

Un tarif dégressif selon le nombre de communes adhérentes a été négocié.

Le coût mensuel sera de 25,00 € H.T. pour la Sauvegarde Externalisée des Données et de 105,00 € pour la Gestion Electronique des Documents à ce jour (tarif évolutif en fonction du nombre d'adhérents).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Accepte de mettre en place la Sauvegarde Externalisée des Données (ISO BACKUP).
- Refuse la Gestion Electronique des Documents (ISI GED).
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec KOESIO et tout document relatif à ce dossier.

Vote : Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

3 – Participation de la commune pour le projet animé par l'école de musique et porté par ALF.

Monsieur le Maire a présenté des courriers reçus de L'Institutrice de l'Ecole Maternelle d'EGLISOLLES sollicitant une demande d'interventions d'un professeur de musique d'ALF et une demande de renouvellement du cycle piscine.

Le premier projet sera porté par la Communauté de Communes Ambert Livradois Forez et l'école de musique intercommunale. La Communauté de Communes propose aux Communes qui le souhaitent de bénéficier de prestations des musiciens intervenants dans les écoles (maternelles ou primaires), moyennant un tarif de 60,00 € de l'heure.

Ces prestations pourront avoir lieu sur toute l'année scolaire, ou seulement sur une période convenue (avec un minimum de 10 séances).

Le deuxième projet porte sur le renouvellement du cycle piscine. Ce cycle comporte 8 séances et son coût s'élève à 1.952,00 €, l'intervention d'un MNS revient à 25,00 € la séance, l'entrée est de 2,00 € par élève et par séance et le transport Kéolis serait de 1.382,00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a donné un avis favorable pour ses deux prestations demandées, soit :

- Une participation de : 1.952,00 € (renouvellement du cycle piscine).
- Une participation de : 300,00 €, soit 10 séances de 30 minutes (60,00 €/heure) pour les interventions d'un professeur de musique d'ALF

4 – Questions diverses :

Monsieur Hervé **BERAUD** a présenté au Conseil Municipal deux devis pour l'acquisition d'un chargeur dont :

- Ets **MAILLET** de **ST FERREOL DES COTES** de **12.420,00 € TTC.**
- **SARL BESQUEUT** de **LOUDES** de **13.200,00 € TTC.**

Le Conseil Municipal est favorable pour cet achat. L'Assemblée a choisi les Etablissement **MAILLET** de **ST FERREOL DES COTES**. Etant donné que ce chargeur est destiné à effectuer différents travaux sur la commune, ainsi que sur les sections. Monsieur le Maire propose de faire participer les sections de Molhac, Moissonnières, Rouffix, Sicaud, Malval et Paillanges. Une Participation de **1.478,57 €** sera prise sur les budgets analytiques indiqués ci-dessus. Le budget de la commune participera à **3.545,58 €**.

Le Prochain Conseil Municipal n'a pas été défini.

Séance levée à 11 heures 00.

Le secrétaire de séance,

Christine **BATISSON**



Le Maire,

Jean-Luc **VIALARD**

